

**DECISION DG n° 2017-352**

**portant nomination à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;
- VU** la loi n°2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret n°2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret du 7 août 2017 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé- Monsieur MARTIN (Dominique) ;
- VU** la décision DG n°2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifiée comme suit :

I - Le 5<sup>ème</sup> tiret de l'article 12 est supprimé.

II - Le neuvième tiret de l'article 14 est remplacé par les dispositions suivantes :

«- Monsieur DUPONT (Julien) est nommé chef du pôle inspection en surveillance du marché ; »

**Article 2** : La présente décision qui entrera en vigueur à compter du 11 décembre 2017, excepté le I de l'article 1er, est publiée sur le site internet de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le **23 NOV. 2017**  
Dr Dominique MARTIN

Directeur général